

tion verbale. Les deux parties contractantes restent libres de se dédire quand elles le voudront; rien n'indique qu'elles soient tenues à quoi que ce soit. Y a-t-il là quelque chose dont le Gouvernement actuel puisse tirer gloire? Je ne le pense pas. Les habitants de la Colombie-Anglaise ont-ils lieu d'être satisfaits? Je ne le pense pas. Il y a quelques semaines l'honorable député de Victoria-Vancouver (M. Macpherson) a traversé le Canada en prédisant ce qui arriverait au Gouvernement s'il n'enrayait pas l'immigration japonaise. Si le Gouvernement ne fait rien, disait-il, nous allons avoir la répétition de l'affaire du thé de Boston. Mais comme l'honorable député a changé d'opinion depuis! Son ardeur guerrière s'est évanouie, et ses rugissements rappellent le roucoulement de la colombe. Il reconnaît que cette convention verbale ne lie peut-être pas le gouvernement japonais, mais il veut bien s'en rapporter à sa parole. L'honorable député d'Yale-Caribou (M. Ross) se place exactement au même point de vue, parle exactement dans le même sens. Cela ne lie peut-être pas le gouvernement japonais, dit-il, mais fions-nous à lui. L'honorable député de Nanaimo (M. Smith) est tout aussi confiant; il n'hésite même pas à déclarer que la convention conclue par les Etats-Unis n'aurait été d'aucune valeur pour le Canada. Cependant, dans son dernier discours sur cette question, l'honorable député signale l'imprévoyance du Gouvernement pour avoir omis d'insérer semblable stipulation dans notre traité. S'ils l'avaient fait, dit-il, nous aurions eu quelque chose de tangible, tandis qu'aujourd'hui nous n'avons rien. Du reste, ce soir, il chante la palinodie et rétracte toutes ses déclarations antérieures.

On nous a entretenus longuement ce soir de ce traité et des effets qu'il allait avoir. Nous avons entendu de ces vantardises déjà bien des fois; et je suis persuadé que l'expérience démontrera la folie de la conduite du Gouvernement, ainsi que notre imprudence quand nous nous sommes contenté d'une promesse verbale de la part d'une nation étrangère, promesse qu'il aurait fallu insérer sous forme de stipulation dans un traité. Le peuple canadien se rendra compte alors de la témérité dont a fait preuve notre Gouvernement en refusant d'accepter l'avis de la métropole et d'insérer dans le traité une clause restreignant l'immigration.

M. ARMAND LAVERGNE (Montmagny): Je dois des excuses à la Chambre pour la retenir à cette heure avancée de la nuit; mais je me crois tenu d'expliquer mon vote sur cette question, étant donné particulièrement que mes vues sur l'immigration ont été jusqu'ici ce que beaucoup d'honorables députés qualifiaient d'étroites. En effet, si mes opinions avaient prévalu, l'immigration, non seulement celle à provenance du Japon, mais à provenance de tout autre pays, aurait été plus qu'entravée. Malheu-

M. SPROULE.

reusement pour le pays, à ce que je crois, ces opinions n'ont pas été suivies, et aujourd'hui, nous nous trouvons menacés par un flot d'immigrants d'un pays qui nous est étranger à tous égards et qui ne partage aucune des sympathies que nous éprouvons en commun avec les autres races caucasiennes. On a donné deux raisons légitimant notre adhésion au traité qui autorise cette immigration d'ouvriers japonais: la première est fondée sur l'intérêt commercial du Canada, et la deuxième sur l'intérêt politique de l'empire. On allègue que le Japon va fournir un débouché aux articles de fabrication canadienne et que, d'autre part, il est de l'intérêt de l'empire que nous ayons des relations plus étroites avec son puissant allié. Mais s'il m'est permis de citer les paroles dont s'est servi M. Mc-Bride, dans une lettre au premier ministre, écrite de Victoria, en janvier 1900, il y a lieu de tenir compte, non seulement des intérêts de l'empire, mais des intérêts locaux. C'est l'attitude que je prends ce soir. A mon avis, lorsque nous avons ratifié le traité, nous n'aurions pas dû nous borner à discuter les intérêts de l'empire, mais aussi et surtout ceux du Canada. Mais la Chambre a été unanime à l'accepter, parce qu'elle le jugeait important au point de vue du Canada et de l'empire. Nous n'avions pas en main dans le temps, à mon avis, tous les renseignements nécessaires; mais la Chambre a agréé le traité, et nous avons maintenant à en subir les conséquences.

On affirme que c'est là simplement une question ouvrière, le résultat d'une agitation ouvrière. Ce n'est pas ce que je pense. A mon avis, c'est une question d'intérêt national. Nous n'avons pas simplement intérêt à empêcher l'ouvrier japonais d'envahir notre pays et de faire concurrence à l'ouvrier blanc; nous avons un intérêt encore plus grand à restreindre cette immigration au point de vue purement national. Il serait encore beaucoup plus dangereux peut-être de permettre aux Japonais de faire chez nous de la colonisation agricole. C'est la rumeur courante que les Japonais se proposent de venir coloniser le Nord-Ouest canadien. Dans ce cas, ce n'est pas seulement une question ouvrière que nous aurions à résoudre; nous aurions à nous défendre contre le danger d'avoir au Canada des colonies d'une race entièrement différente de la nôtre, à tendances différentes et envisageant toutes choses sous un jour différent. On compte actuellement dans la Colombie-Anglaise 75,000 blancs et 25,000 Orientaux. Si ces chiffres sont exacts, la situation est encore plus difficile que nous ne le soupçonnions d'abord; et je ne partage aucunement l'opinion de l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) quand il déclare ne voir ici qu'une question économique. J'y vois beaucoup plus que cela. Si je me rappelle bien les paroles du chef de l'opposition (M. R. L. Borden), il s'agit